

sb. 27.2.78
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION DES IMPOTS

SERVICE DE L'ADMINISTRATION
GENERALE

DIVISION DU PERSONNEL

DU 23 JUIN 1978
/) ECRET N°78/461 /MF.DI.SAG.DP du
portant inscription au tableau d'avancement
de Monsieur BASSOUMBA Jean-Thoms, Inspecteur
des Impôts de 6e échelon des cadres de la
catégorie A - Hiérarchie I des SAF (Impôts)

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU VOVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

VISAS :

Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu la loi n°15-62 du 3 février 1962 portant statut
général des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;

DFP

Vu l'arrêté n° 2 087/FP du 21 juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/130-MF du 5 mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/197-FP/PC du 5 juillet 1962
fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi
15/62 du 3 février 1962 ;

Vu le décret 62/198-FP.PC du 5 juillet 1962 ;
Vu le décret 62/426/FP.PC du 29 décembre 1962
fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;
Vu le décret 65/170/FP.BE du 25 juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret 71/247 du 26 juillet 1971 modifiant
le tableau hiérarchique de la catégorie A des Services Adminis-
tratifs et Financiers en ce qui concerne les Contributions
Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du
décret 62/426/FP.PC du 29 décembre 1962 ;

D.B :

Vu le décret 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret 62/196 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu l'Acte n°001 du 3 avril 1977 structurant le
Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le décret n°77/165 du 5 avril 1977 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°35-77 du 28 juillet 1977 ;

Vu les Procès-verbaux de la Commission Paritaire
d'avancement et de Sécurité sociale en date du 14 février 1978
dans le cadre de la Trilogie déterminante ;

D E C R E T E

D.C.F. : *J.M.* Article 1er .- Monsieur BASSOUMBA Jean-Thomas, Inspecteur des
Impôts de 6e échelon de la catégorie A - Hiérarchie I des SAF -
(Impôts) en service à la Direction des Impôts à Brazzaville, est
inscrit à deux (2) ans au grade d'Inspecteur Principal de 1er
échelon au tableau d'avancement au titre de l'année 1977.

Article 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 23 JUIN 1978

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Finances,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA ;-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

H. L O P E S. -

A. MOUISSE-POUATI .-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGCM/BC	3
SGFPT	3
D.B.....	2
D.C.F.....	2
MF.....	1
D.I.....	2
Chef sce E.D.T.....	1
Recette E.D.T., Brazzaville	1
Intéressé	2
Dossier	2